

Société

LES LUTTES DE L'UNEF : NE PAS CONFONDRE LE RESSENTI ET L'INTERDIT

Michel Debout †

06/04/2021

La confirmation récente par la présidente de l'Union nationale des étudiants de France (Unef) de la tenue de réunions non-mixtes a provoqué plusieurs réactions condamnant les pratiques de ce syndicat. Michel Debout, professeur émérite de médecine légale et de droit de la santé, ancien membre du Conseil économique, social et environnemental et membre fondateur de la Fondation, livre son point de vue dans cette tribune, témoignant en tant qu'ancien adhérent de l'Unef et président de l'Assemblée générale des étudiants de Lyon AGEL/Unef de 1964 à 1966.

Les déclarations récentes de Mélanie Luce, présidente de l'Unef, ne méritent ni excès d'honneur ni excès d'indignité, mais une réaction sereine, et déterminée.

Vouloir faciliter l'expression du ressenti des minorités, qu'elles soient liées au genre, à l'origine, aux orientations sexuelles, est *a priori* un objectif louable ; mais autorise-t-il n'importe quelle méthode pour y parvenir, y compris celle qui tournent le dos au but poursuivi ?

Il ne faut pas isoler la forme des luttes de la situation historique dans laquelle elles s'inscrivent ; ainsi la France des années 1970 fut celle du combat pour la liberté des femmes, dont le combat déterminant pour la liberté de l'avortement. Je peux témoigner qu'il n'a pas été celui du seul Mouvement de libération des femmes (MLF), qui récusait la présence des hommes à ses manifestations, mais tout autant le combat de l'association Choisir, de Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi, et du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC), deux associations qui n'ont jamais été interdites aux hommes.

La bataille de l'époque concernait le droit de chaque femme à recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à toutes les méthodes contraceptives, selon son choix personnel. La loi est l'affaire de tous et non de la moitié de la population ; c'est d'ailleurs cet argument qui a permis aux femmes d'obtenir le droit de vote qui, jusqu'en 1944, dans notre République française, était réservé aux seuls hommes. Si la loi a été défendue par Simone Veil, une ministre (elles étaient trop rares à

l'époque), elle a été votée par une Assemblée nationale très majoritairement masculine.

L'action du MLF ne peut pas être valablement évoquée pour justifier les choix actuels de l'Unef, presque cinquante ans après le vote de la loi Veil.

L'Unef veut donner la parole à toutes les victimes, qui ressentent dans leur être une discrimination liée à leur origine ou à leur histoire personnelle. Donner la parole aux victimes d'un même événement, en les réunissant pour qu'elles expriment leur ressenti, peut avoir une vertu thérapeutique mais la lutte syndicale n'est pas une catharsis. Elle est la volonté de changer l'ordre inégal et discriminant de la société ; toutes les étudiantes et tous les étudiants, quelle que soit la couleur de leur peau ou leur choix de vie, doivent pouvoir y participer.

Interdire à certains de se battre au prétexte qu'ils ne ressentiraient pas les mêmes traumatismes que les autres devient discriminant, et contredit alors le but poursuivi.

La bataille qu'ont menée les Noirs américains pour obtenir les mêmes droits que les Blancs avait pour but de combattre les interdits dont ils étaient victimes, et non d'en créer de nouveaux !

La direction de l'Unef ne se trompe pas de combat mais de méthode, en confondant le ressenti et l'interdit ; tous les humanistes et tous ceux qui se battent politiquement ou syndicalement pour l'émancipation humaine ne peuvent que récuser cet interdit funeste. Mais, pour autant, peut-on qualifier les dirigeants de ce syndicat de fascistes, alors que, justement, le fascisme est une idéologie à la gloire d'un seul chef qui prospère sur la haine des autres et singulièrement des minorités ?

En traitant les dirigeants de l'Unef de fascistes, Jean-Michel Blanquer a recours à une position outrancièrement politicienne, indigne d'un ministre chargé d'éduquer la jeunesse, c'est-à-dire de l'accompagner dans son émancipation citoyenne ; l'insulte n'a jamais été pédagogique ! Il se pourrait que lui vienne en réponse le propos des enfants « c'est celui qui le dit qui l'est ! »...

La jeunesse française, c'est-à-dire la France de demain, a besoin d'un syndicat étudiant qui retrouve le souffle de l'universalisme et de l'humanisme républicain de l'Unef de l'après-guerre. C'est à ce syndicat que j'ai adhéré en 1962 puis que j'ai présidé à Lyon de 1964 à 1966, celui qui revendiquait que toutes les étudiantes et tous les étudiants soient reconnus comme des jeunes travailleurs intellectuels.